

Monsieur le directeur académique,

La Fédération Syndicale Unitaire a appris le décès de M. MALARANGE, IEN de la circonscription de Villers-Cotterêts. Elle tient à exprimer ses sincères condoléances et son soutien à sa famille et ses proches.

La Fédération Syndicale Unitaire se félicite des annonces faites par le ministre de l'Éducation nationale la semaine dernière. Le report des épreuves de spécialité du baccalauréat 2022 de mars à mai et la diminution du nombre de textes pour l'oral de français étaient des mesures attendues par de très nombreux collègues. De même, l'arrivée dans les établissements scolaires de masques chirurgicaux, des masques FFP2 dans le 1^{er} degré, et la possibilité d'obtenir, enfin, des autotests en quantités suffisantes dans les pharmacies semblent aller dans le bon sens.

Toutefois, ces annonces ne peuvent masquer le fait que la gestion de la pandémie et les errements du ministre engendrent lassitude, exaspération et épuisement chez les collègues. Certains sont au-delà de l'extrême fatigue et l'ensemble des métiers de l'éducation nationale sont touchés dans des proportions encore jamais rencontrées. Les personnels sont affectés physiquement mais aussi psychiquement.

Alors oui, les écoles sont ouvertes mais pour quel service public d'éducation ? Toutes les classes sont touchées par un absentéisme important ou « roulant », les enseignants sont confrontés à une adaptation constante et la transmission, pour beaucoup, du suivi pour les élèves tous les jours de classe. Les directrices et directeurs d'école sont dans une veille permanente le soir, au réveil et pendant le week-end pour gérer les absences et souvent le non-remplacement des personnels, ou les cas positifs d'élèves et déclencher les cycles de tests...

Les absences non remplacées ont un impact sur le travail dans le service, l'école ou l'EPLE concerné, les personnels sont dans des conditions de travail dégradées, du travail empêché, de la surcharge de travail...

Pour revenir à l'ordre du jour de notre instance, l'impact de la crise sanitaire est là aussi visible car aucun document préparatoire à l'instance n'a été transmis, il est donc très difficile d'aborder sereinement les différents points. Pour l'organisation de la visite du 1^{er} mars, l'établissement est joignable mais pas la cheffe d'établissement qui est en congé.

Alors que le point prévention dans le contexte COVID attire toute notre attention, il serait bon de préciser ce que l'on entend par prévention. S'agit-il de la prévention primaire, de la secondaire ou bien encore de la prévention tertiaire qui arrive sur le terrain quand les risques impactent les personnels par la survenue de troubles ?

Alors effectivement, la profession a besoin d'un phare pour trouver enfin la sortie de ce tunnel, mais est-ce vraiment celui que vous nous proposez aujourd'hui ?

(Dispositif PHARe : dispositif national de lutte contre le harcèlement à l'école, en faveur des élèves)